

Téléphone : (74) 22.82.82

DIRECTION DE L'ACTION ECONOMIQUE

BOURG-en-BRESSE, le

Coordination Urbanisme
Tourisme & Culture

—
Affaires Culturelles

—
NAB

- A R R E T E -

Le Préfet
Commissaire de la République
du Département de l'AIN

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi du 23 Décembre 1970, modifiant et complétant
la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et
le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971 pris pour l'application
de ladite loi,

VU l'avis de la commission départementale des objets
mobiliers en date du 18 JUIN 1986,

- A R R E T E -

ARTICLE 1er :

Les objets mobiliers ci-après désignés, sont inscrits
sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers
classés :

Commune de CHANOZ-CHATENAY : (Eglise)

La Sainte Famille, Sainte Elizabeth et Saint Jean-
Baptiste - huile sur toile du XIXème siècle.

La Vierge intercédant auprès du Christ pour les
âmes du Purgatoire - huile sur toile du début du XIXème.

Le Baptême du Christ entouré d'anges - huile sur
toile du XIXème siècle.

Christ en Croix entre la Vierge et Saint-Jean -
huile sur toile du XIXème siècle.

La Sainte Famille avec la colombe du Saint-Esprit
au-dessus - huile sur toile du XVIIème siècle.

Christ aux liens - huile sur toile du XVIIème siècle.

Tête de Christ - huile sur bois des XVIème et
XVIIème siècles.

Buste de Saint en prière - huile sur toile du
XVIIème siècle.

Saint Christophe - huile sur toile des XVIIIème
et XIXème siècles.

Saint Antoine - statue en stuc du XVIIème siècle.

Peintures murales du XVème siècle.

Litre funéraire du XVIIème siècle.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture
est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera
notifié à :

- Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication
- Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques
- Monsieur le Directeur des Archives Départementales
- Monsieur le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art
- Monsieur le Maire de CHANOZ-CHATENAY
- Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement
de Gendarmerie de l'AIN.

BOURG-en-BRESSE, le 22 JUILLET 1986

Le Préfet
Commissaire de la République,
Par délégation du Préfet,
Le Secrétaire Général,

Signé : Jean-Claude FABRY.

Pour Ampliation
Par délégation du Secrétaire Général,
L'Attaché, Chef de Bureau Délégué,




Pierre ROCHET